

Parcours d'apprentissage et évaluation



L'évaluation telle qu'elle est souvent pratiquée actuellement ne correspond plus à l'esprit de cette réforme : on va chercher à rendre l'évaluation :

- plus informative pour l'élève, l'enseignant, les parents
- plus positive avec l'idée d'être représentative des acquis des élèves et des progrès demandés
- plus différenciée et personnalisée, dans l'acceptation des différences de talents de chacun

Cette réforme va donc s'intéresser au parcours de l'élève tout autant qu'à l'atteinte d'un niveau. Le socle commun définit les axes de d'apprentissage à réaliser : les niveaux à atteindre sont à fixer par les équipes dans l'ambition raisonnable pour chaque élève.

Le livret qui suit l'élève, les folios que l'on peut mettre en place vont remplacer progressivement les moyennes de notes.

Cette évolution suit l'avis donné par le rapport national sur l'évaluation présenté ci-après :

Rapport national sur l'évaluation

Ce rapport a été réalisé à l'issue d'un travail d'enquêtes de plusieurs mois par le ministère de l'Education Nationale entre septembre et décembre 2014 auprès des différents acteurs ; il s'est terminé par la conférence nationale sur l'évaluation du 11 au 13 décembre 2014.

Différentes questions ont été proposées et débattues, résumées dans ces 2 problématiques principales :

1. Comment faire en sorte que l'évaluation encourage tous les élèves, quel que soit leur niveau et leur environnement, à vouloir progresser et à développer toutes leurs potentialités ?
2. Comment faire en sorte que l'évaluation permette aux élèves, y compris à ceux qui sont les moins à l'aise, de se projeter de façon plus confiante dans leur futur parcours scolaire, au lieu qu'elle soit ressentie comme la formalisation précoce et définitive d'une prédestination ?

Ce rapport débute par la réaffirmation de l'importance de l'évaluation dans les apprentissages :

« Pour être efficace et adaptée à ce qu'elle vise, toute formation, et même tout acte éducatif, réclame une évaluation des effets qu'elle produit et des actions qu'elle enclenche. »

Puis émet 7 recommandations :

La Recommandation No1 porte sur la formation des professeurs qui est jugée trop disparate ; la vision et les pratiques des enseignants ne correspondent pas assez aux missions actuelles de l'évaluation.

« En effet on constate que la performance réalisée par un élève sur une évaluation donnée ne reflète pas fidèlement ses compétences. Et que c'est ce que les spécialistes appellent la discontinuité « performance-mesure » : la mesure effectuée, ou la note attribuée, à une performance (le plus souvent une copie d'élève) est sujette à des fluctuations importantes. »

C'est pourquoi le jury recommande que « les résultats les plus significatifs de la recherche sur ces questions soient systématiquement présentés aux enseignants au cours de leur formation initiale et tout au long de leur carrière. Il conviendrait même d'engager et de développer le dialogue entre eux et les chercheurs, voire des collaborations autour d'expérimentations, afin de mettre sur pied des pratiques s'appuyant sur ce que les travaux des chercheurs ont déjà permis d'objectiver ».

Le jury recommande également « qu'une attention particulière soit apportée aux différentes expérimentations en cours (par exemple à celles basées sur l'idée d'un « contrat de confiance » entre le professeur et les élèves) afin de tirer le meilleur parti de celles qui se révéleront les plus intéressantes ».

Recommandation n°2 À propos des modes d'évaluation en phase d'apprentissage

L'évaluation formative « offre l'avantage de permettre à l'élève de prendre progressivement conscience de ses capacités et de s'appuyer sur elles. Ce type d'évaluation ne nécessite pas de retour quantitatif sous forme de note ou de validation de compétences, mais des indications qualitatives sur ce qui a été réussi et sur ce qui ne l'a pas été, sur les causes des erreurs et les moyens de progresser. Il renseigne autant l'élève sur les points qu'il lui reste à travailler que l'enseignant sur les notions à renforcer ou à développer au vu de la fragilité des acquis. »

Recommandation n°3 interroge sur la place et du rôle de la notation chiffrée

Les présentations effectuées dans le cadre de la conférence et la réflexion partagée « sur les travaux de la docimologie, de la psychologie et des sciences du comportement ont amené le jury à mesurer la valeur pédagogique souvent réduite de la notation chiffrée, mais aussi ses effets parfois négatifs sur la construction de l'individu. L'apparente objectivité de la note d'une part s'avère parfois trompeuse, d'autre part encourage des réflexes de classement qui sont contradictoires avec les ambitions que s'est donnée la Nation pour la scolarité obligatoire.

Pour ces raisons, il apparaît nécessaire de construire une progressivité de l'usage de la note au fil des niveaux. Les élèves les plus jeunes sont en effet ceux pour lesquels la présence de la note est à la fois la moins légitime et la plus déstabilisante. »

Recommandation n°4 s'intéresse à la communication avec les familles

La seule communication ou mise en ligne de notes brutes sur les espaces numériques de travail, « dont les parents sont informés parfois avant leur enfant, n'apporte pas la richesse d'information que donnerait un travail explicitement annoté et peut donc engendrer des inquiétudes.

L'expérience montre également que les listes de compétences parfois sommairement évaluées en tout ou rien ne sont pas toujours compréhensibles. Il y a donc un travail à mener sur la signification et l'importance que l'on donne à l'évaluation, que celle-ci soit quantitative ou qualitative, sur l'accueil de tous les parents dans les établissements scolaires et écoles, et sur l'utilisation des espaces numériques de travail.

Afin de permettre à tous les parents de mieux saisir les modalités d'évaluation de leurs enfants, le jury recommande que les méthodes et les critères utilisés leur soient clairement expliqués grâce à une communication spécifique et adaptée à la diversité des familles. »

Recommandation n°5 : À propos de la politique d'évaluation dans les écoles et les établissements scolaires

Le jury a constaté « une très grande hétérogénéité des méthodes d'évaluations pratiquées entre les différentes écoles ou établissements scolaires, et également au sein d'un même établissement. Ces disparités augmentent l'ampleur des effets produits par les différents biais cités dans la recommandation n°1 (À propos de la formation des professeurs), et rendent plus difficile l'appropriation par les élèves et leurs familles de ces méthodes. »

« Les actions de formation rassemblant des enseignants des écoles primaires et du collège (dont la mise en œuvre devrait être facilitée sur le plan administratif) et les temps de concertation déjà définis dans les obligations réglementaires de service seront certainement un levier précieux pour enclencher et accompagner cette mise en œuvre. »

Recommandation n°6 : Relier évaluation et orientation des élèves

Cela amène à considérer « que les compétences du socle commun et le portfolio constitué par l'élève depuis la classe de cinquième deviendront des éléments essentiels à prendre en compte par le conseil de classe de troisième et le chef d'établissement dans la formulation de leur avis et dans leur prise de décision. Pour ce faire, les équipes des collèges disposeront de tableaux mettant en correspondance les compétences du socle commun et celles attendues de manière spécifiques ou prioritaires dans les CAP et seconde professionnelle ainsi que dans la seconde générale et technologique. »

Recommandation n°7 : le diplôme national du brevet

En pratique, c'est d'abord l'équipe pédagogique de troisième « qui propose de valider ou non chacun de ces piliers. Ensuite, c'est le jury qui décide de l'attribution du brevet en fonction de ces propositions et au vu des résultats obtenus par l'élève aux épreuves de l'examen. »

Pour consulter l'intégrité du rapport :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Site_evaluation_des_eleves_2014/78/8/2015_evaluation_rapportjury_bdef_391788.pdf